

Vers une chaîne d'approvisionnement des TIC plus équitable

Mission de recherche et d'enquête à Oruro, Bolivie dans le cadre du projet 'Make ICT Fair'



Statue de mineurs au camp minier de San José (Oruro, Bolivie). © Silke Ronsse

Rapport exécutif

La littérature sur les chaînes d'approvisionnement en métaux au-delà du commerce étant très limitée, l'enquête de CATAPA sur l'extraction de polymétaux en Bolivie visait à démêler les acteurs et les processus infranationaux, nationaux et transnationaux impliqués dans les activités minières. Une recherche sur le terrain a été effectuée dans le département d'Oruro, en Bolivie. La mission d'enquête fournit des éléments permettant d'évaluer les implications locales de l'industrie mondiale des TIC. Elle permet de donner une signification spécifique de ce que «Making ICT Fair» signifierait dans chaque partie de la chaîne d'approvisionnement, en fournissant un cadre pour déterminer les problèmes liés au travail, à la communauté, à l'environnement et à la loi impliqués dans ce contexte ciblé.

À Oruro (Bolivie), la chaîne d'approvisionnement de l'étain, de l'argent, du plomb et du zinc - des métaux qui sont entre autres requis par l'industrie électronique pour sa production d'appareils - implique de multiples acteurs. Avant l'exportation, les minéraux ici sont extraits principalement par des coopératives minières (à côté des mines d'État et des

petites et grandes mines privées), et vendus à des sociétés commerciales locales, qui sont donc les premiers fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement internationale de ces métaux. Les minerais sont ensuite concentrés. L'étain est fondu par l'une des deux fonderies industrielles situées à Oruro, puis exporté, principalement aux États-Unis et aux Pays-Bas. Les concentrés d'argent, de plomb et de zinc sont directement exportés vers des usines métallurgiques en Asie (Corée du Sud, Chine et Japon) et en Europe (Belgique, Pays-Bas et Espagne).

Des enquêtes ont été menées depuis l'extraction, la transformation et la fusion jusqu'à l'exportation. Les études de cas fournissent des exemples concrets de six coopératives minières, de certains fournisseurs locaux, de la fonderie d'État et des principaux négociants internationaux actifs dans la région. Cette recherche a révélé quelles sont les conséquences du manque de normes de qualité sociales et environnementales obligatoires qui pourraient être imposées aux échelles pertinentes aux entreprises lors de l'achat de ces métaux; et l'absence de critères de traçabilité pouvant créer un lien entre les différents acteurs et donc une éventuelle «responsabilité sociale» des acheteurs vis-à-vis des acteurs locaux.



Peinture murale sur les murs d'une ancienne fonderie d'étain à Oruro (Bolivie). © Silke Ronsse

Évaluer les implications de l'exploitation minière à Oruro:

La mission d'enquête visait à collecter des données sur les impacts de l'exploitation minière à différents stades de la chaîne d'approvisionnement.

Mauvaises conditions de santé et de sécurité dans les mines:

La spécificité d'Oruro tient au rôle majeur joué par les petites coopératives dans l'économie minière locale de la Bolivie, car ce type de mines emploie une grande partie de la main-d'œuvre de la région. Ces coopératives sont en effet un système «d'auto-exploitation»

car elles n'ont pas de contact direct avec les entreprises qui achètent leurs minerais. Si le cadre coopératif implique une certaine liberté pour les travailleurs (qui sont censés être des associés des coopératives), il conduit également à des opérations réalisées de manière très traditionnelle, c'est-à-dire souvent toujours en s'appuyant sur le travail manuel, malgré une relative augmentation de la mécanisation la dernière décennie.

Au stade de l'extraction, les travailleurs des coopératives sont soumis à des conditions de santé et de sécurité irresponsables, la plus importante d'entre elles étant la protection limitée avec des respirateurs, ce qui entraîne un certain nombre de cas de silicose (également connue sous le nom de maladie des mineurs, causée par la poussière de silice dans les poumons).

Les mineurs coopératifs travaillant dans les domaines du processus de concentration sont affectés par l'utilisation incontrôlée et négligente de substances toxiques telles que le xanthate, le cyanure et le kérosène, qui provoquent une irritation directe des yeux mais également des effets à long terme pour le système nerveux et les organes internes. Les troubles de la santé et de la peau sont causés par le travail en contact direct avec les acides et les métaux lourds ainsi que par une exposition excessive au soleil et à la poussière.

De plus, l'un des problèmes majeurs est le manque de planification à long terme, sans contrôle des sous-galeries des mineurs, ce qui peut créer des situations dangereuses comme les explorations de zones précédemment considérées comme «no-go-zone».



Bac d'extraction pour chargement à côté de l'entrée de la mine de Morococala (Oruro, Bolivie). © Silke Ronsse

Mise en danger de la souveraineté alimentaire et des écosystèmes de la biodiversité:

Malgré les lois pour la protection de la «Terre Mère» en Bolivie et l'obligation dans la plupart des cas de se voir octroyer une licence environnementale avant de procéder à des extractions minières, toutes les activités minières impliquent des dommages environnementaux importants. Les principaux impacts sont l'eau acide générée par la mine, les déchets miniers déversés à l'air libre et le rejet des produits chimiques utilisés dans les processus de concentration (un pH inférieur à 3 est courant pour les écoulements d'eau autour des zones minières).

Les exploitations minières ont un impact sérieux sur l'agriculture à proximité et en aval. Les conséquences environnementales obligent souvent les agriculteurs à devenir mineurs car leurs terres sont trop contaminées. Il est difficile de calculer tous les impacts sur les écosystèmes des nombreux sites miniers et difficile d'y remédier.

Les femmes en situation particulièrement précaire:

Les femmes dans l'exploitation minière coopérative à Oruro sont pour la plupart des veuves âgées, ayant perdu leur mari dans l'exploitation minière ou des activités connexes, ou des mères célibataires avec enfants. Leur accès aux membres de la coopérative est restreint parce que les femmes sont traditionnellement soupçonnées de porter malheur à l'intérieur des mines. Ainsi, elles travaillent principalement à l'extérieur en brisant des roches ou dans d'autres zones avec moins de possibilités de revenus.

Le revenu des mineurs dépend de leur chance - qu'ils trouvent ou non des minéraux riches en métaux. Dans le processus de vente, les femmes sont particulièrement trompées et payées à un prix injuste. De nombreuses femmes travaillent de manière informelle, même en dehors du cadre coopératif. Elles n'ont pas d'assurance maladie ni de caisse de retraite. Elles sont généralement les principales dispensatrices de soins de leur famille, par conséquent, les femmes portent presque toujours le double fardeau du travail productif et reproductif.



Femme lixiviant l'étain des stériles à Machacamarca (Oruro, Bolivie) © Isabella Szukits / Südwind

Conséquences pour les générations à venir:

La dégradation de l'environnement causée par les activités minières a un impact sur les activités agricoles, ce qui rend impossible dans de nombreuses régions de cultiver des cultures, d'élever du bétail ou des poissons. Cela a conduit à la migration des communautés agricoles vers les sites miniers et les villes.

Le modèle de la coopérative rend difficile la création d'une gestion durable des activités minières. La perspective à court terme crée une incertitude quant aux revenus des mineurs, notamment en période de bas prix, mais aussi en raison de la finitude du minerai qu'ils extraient.

En raison des faibles prix des métaux, les coopératives peuvent avoir des difficultés à investir dans l'amélioration de la productivité de la mine par des machines, l'ingénierie et l'exploration de futures veines de minerai. Les sociétés internationales de négoce de matières premières profitent de leur position oligarchique en utilisant des stratégies pour réduire injustement le prix des minerais d'origine, ce qui a un impact direct sur les coopératives - le maillon le plus faible de la chaîne dans le commerce international, faisant ainsi face à des pertes.



Rue principale de Japo (Oruro, Bolivie). © Silke Ronsse

Make ICT Fair à Oruro: un cadre multi-échelles

Situation complexe pour que la Bolivie respecte les droits de l'homme en jeu:

Les enquêtes à Oruro ont montré qu'il est nécessaire de sensibiliser au niveau de l'État aux violations des droits de l'homme dans les zones minières afin de réclamer une amélioration de leurs conditions. Cela est nécessaire pour fournir des ressources et contrôler le personnel afin de garantir l'application des lois concernant la protection de la «Terre Mère» et les différentes réglementations environnementales, mais aussi pour le suivi des droits de l'homme en matière de normes sociales, de travail et de sécurité.

La Bolivie a ratifié différents instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme tels que la **Déclaration des droits de l'homme**, qui oblige les États à fournir « des conditions de travail justes et favorables » (Article 23) aussi bien que «le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être ainsi que ceux de sa famille (...) et le droit à la sécurité en cas de manque de moyens de subsistance dans des circonstances indépendantes de sa volonté » (Article 25 § 1).

Le **Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels** (PIDESC) de l'ILO oblige à partir de 1976 les Etats à garantir des « conditions de travail sûres et saines (Article 7 ii b) ainsi que « le meilleur état de santé possible » (Article 12 i4).

Le **Convention américaine relative aux droits de l'homme** (aussi appelée **Pacte de San José**) offre également une protection aux mineurs boliviens, qui prévoit le droit à des conditions de travail justes, équitables et satisfaisantes (Article 7) et le droit à la santé (Article 10).



Sortie d'eau acide à la surface des galeries de Japo (Oruro, Bolivie). © Silke Ronsse

Besoin de critères justes et responsables contrôlés dans le commerce international:

Le commerce international des concentrés zinc-argent-plomb d'Oruro est dominé par un petit groupe de sociétés internationales qui importent et revendent ou fondent ces minéraux: Korea Zinc, Trafigura et Glencore. Même si ces entreprises ne sont pas juridiquement liées par les traités relatifs aux droits de l'homme mentionnés ci-dessus, elles sont les principales parties prenantes de la chaîne et devraient assumer la responsabilité de ces violations en respectant de manière contrôlée les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme et le Guide de l'OCDE sur le Devoir de Diligence pour Chaînes d'Approvisionnement Responsables.

Le traçage de la chaîne d'approvisionnement vise à façonner un cadre plus responsable pour les relations entre les entreprises mondiales et leurs différents fournisseurs, dans le cadre d'un appel croissant à la responsabilité sociale des sociétés transnationales. Cela signifierait, en ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement des TIC, que les minéraux extraits qui ne répondent pas aux normes sociales et environnementales minimales ne devraient plus être utilisés sur le marché international.

Le Guide de l'OCDE sur le Devoir de Diligence pour des Chaînes d'Approvisionnement Responsables en Minerais provenant de Zones de Conflit et à Haut Risque définit spécifiquement le « Devoir de Diligence » comme « *un processus continu, proactif et réactif avec lequel les entreprises peuvent garantir le respect des droits de l'homme et les aider à respecter le droit international* ».

Les «Risques» sont définis par rapport aux impacts potentiellement négatifs des opérations d'une entreprise, qui résultent de sa propre activité ou de ses relations avec des tiers, y compris les fournisseurs et autres entités de la chaîne d'approvisionnement. Cette portée très large implique que les Sociétés commerciales internationales sont tenues de respecter cette obligation de diligence raisonnable envers toutes les parties impliquées dans la chaîne d'approvisionnement, y compris les mines coopératives.



Fonderie d'étain Empresa Metalúrgica Vinto (Oruro, Bolivie). © Silke Ronsse

Appel à l'action internationale

Rendre les TIC équitables impliquerait que les sociétés de commerce international liées aux extractions minières à Oruro suivent les différentes étapes de la diligence raisonnable comme demandé dans le Guide:

- Identifier les circonstances factuelles impliquées dans l'extraction, le transport, la manutention, le commerce, la transformation, la fusion, le raffinage et l'alliage et la fabrication de produits.
- Identifiez et évaluez tous les risques réels ou potentiels en évaluant les circonstances factuelles par rapport aux normes établies dans la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise.
- Prévenir ou atténuer les risques identifiés en adoptant et en mettant en œuvre un plan de gestion des risques, ce qui peut entraîner une décision de poursuivre le commerce tout au long des efforts d'atténuation des risques, de suspendre temporairement le commerce tout en poursuivant l'atténuation des risques en cours, ou de se désengager

avec un fournisseur soit après des tentatives infructueuses à l'atténuation ou lorsque l'entreprise juge l'atténuation impossible ou les risques inacceptables.

Afin d'obtenir des résultats satisfaisants pour les acteurs locaux, les différentes parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement devraient devenir partenaires dans un nouveau cadre de suivi, où les institutions publiques doivent avoir un rôle pour pousser et contrôler les différentes initiatives.

Les coopératives évaluées ainsi que les fournisseurs locaux ont manifesté un intérêt clair pour un système contrôlé visant à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce qui est un point de départ pour être optimiste quant au développement d'un secteur des TIC équitable et responsable, qui devrait inclure:

- Fixer un prix équitable pour les métaux sur la base d'un salaire minimum équitable pour les mineurs, et non sur les coûts de production des fonderies.
- Application des lois nationales ainsi que des normes internationales en matière de gestion environnementale afin d'éviter - au moins - une nouvelle infiltration des métaux lourds dans le sol.
- Investissement dans des cadres locaux multipartites pour soutenir des alternatives locales à l'exploitation minière afin de revitaliser et de diversifier les économies locales endommagées.
- Investir dans les capacités de formation et de suivi des travailleurs locaux.

Traduction par Laura Jonkers